

# Loi Handicap du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances

Tous les établissements recevant du public doivent se mettre aux normes pour 2015 !

Fiche pratique  
TIM TAM TOM

## Que prévoit cette loi ?

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005. Elle est l'une des principales lois sur les personnes handicapées depuis 1975. Les principaux axes et avancées de cette loi portent sur l'accueil des personnes handicapées et l'accessibilité. L'échéance d'application est fixée à 2015.



## Vers un accessibilité généralisée:

L'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne. Aussi, la loi prévoit le principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le handicap (physique, sensorial, mental, psychique, cognitif et polyhandicap)

Les établissements publics et privés recevant du public doivent être tels qu'une personne handicapée puisse y accéder, y circuler de manière continue, et y recevoir les informations qui y sont diffusées dans les espaces ouverts au public.

- ▶ **Bâtiments existants:** La mise en accessibilité doit intervenir d'ici à 2015.
- ▶ **Bâtiments neufs:** L'accès et l'accueil doivent être possibles pour toutes les catégories de personnes handicapées.

## En savoir plus:

Des sanctions sont fixées en cas de non-respect de ces dispositions, pouvant aller jusqu'à des amendes de plusieurs dizaines de milliers d'euros, le remboursement de subventions publiques et même la fermeture des établissements. Plus d'infos:

- <http://www.legifrance.gouv.fr>
- [http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_handicap](http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_handicap)

## TIM TAM TOM

Bornes d'accueil  
tactiles adaptées aux  
personnes valides et  
invalides

INFORMATION

ACCUEIL

TELE-ACCUEIL

ORIENTATION



Des solutions modernes  
et robustes pour  
améliorer l'accueil  
physique dans tous les  
établissements recevant  
du public



TIM TAM TOM est une solution éditée par COGIS NETWORKS

Téléphone : 01.45.10.31.00 - E-mail : [cogis@cogis.com](mailto:cogis@cogis.com)

[www.cogis.com](http://www.cogis.com)

cogis  
networks